

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Patrice MORTREUIL, Nicole BRESTAZ, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Marielle BRUNET, Michel KRYSTLIK, Dominique BARRAT, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Pierre EYMERY, Dominique GOVAERTS, Anthony MAHE, Richard MEYER.

POUVOIRS : Nadine ROUX a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT
Nadine DELPHIN-POULAT a donné pouvoir à Marie-Cécile CHOLLAT-RAT
Joëlle RAMBAUD a donné pouvoir à Michel CUDET

SECRETAIRE : Richard MEYER

En exercice : 18 Présents : 15 Votants : 18

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

❖ Monsieur le Maire a démarré la séance en évoquant l'accident de la route qui est survenu ce mardi après 12h, place Bonnin. Au droit de la boucherie, un véhicule mal contrôlé a fauché une personne de 59 ans, résidant à St Egrève et l'a traînée sur une vingtaine de mètres. Selon les informations reçues, le blessé souffre d'un traumatisme crânien et probablement, d'une fracture du bassin. Heureusement, son pronostic vital n'est pas engagé.

Notre commune a frôlé la catastrophe car quelques minutes avant, nous étions en pleine sortie d'école. Je vous laisse imaginer les drames humains que nous aurions eu à affronter.

La question demeure : nous constatons que les voitures continuent de rouler trop vite dans la rue principale du bourg. La question se repose à nouveau : quels moyens mettre en œuvre pour réduire la vitesse des conducteurs inconscients ? Nous n'avons pas la réponse mais ce sujet sera soulevé au cours de la réunion avec un spécialiste de la sécurité routière, M. Boizard du Pays Voironnais.

Un arrêté de voirie a bien été pris pour interdire le stationnement des voitures le long de l'espace Versoud jusqu'au portail d'entrée de la maison de M. Cole. Des panneaux provisoires sont en place.

❖ Il a été demandé de parler du Pays Voironnais car vous n'êtes pas sans savoir pour l'avoir lu dans la presse que l'ambiance y est plutôt tendue. La marmite a explosé suite au mouvement de grève déclenché par le service technique de la collecte des déchets, lors du mouvement national. La conséquence politique en a été le retrait de la délégation de vice-président de M. Gilles Julien, en charge du service collecte. Les deux vice-présidents concernés (administration générale et collecte des déchets) ne se sont pas compris ni entendus pour négocier l'arrêt de la grève. En séance du dernier conseil communautaire, 34 voix se sont exprimés pour le retrait de délégation à M. Julien contre 31 pour son maintien. En effet, l'ambiance est délétère, deux manières de gérer l'intercommunalité s'affrontent, celle du président M. Bret et celle du maire de Voiron, M. Polat qui est également vice-président du département.

Lors du conseil communautaire à venir mardi prochain, l'ordre du jour prévoit l'élection du nouveau vice-président en charge de la collecte des ordures ménagères.

❖ Dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI (gestion de l'eau), M. Mortreuil représentera le pays voironnais pour notre bassin de population.

❖ Dans le cadre du recensement de la population qui se tiendra du 18 janvier au 17 février 2018, M. Ecosse centralisera les opérations.

- ❖ Pour les manifestations à venir, veuillez vous reporter au calendrier transmis. Toutefois, Monsieur le Maire signale la remise de médailles à certains de nos administrés dans le cadre du comité départemental des médaillés de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Les récipiendaires sont : Charles Bazus, médaille d'or – Gérard Louvat, médaille d'argent – Nathalie Beaufort médaille de bronze – Leslie Chapel, médaille de bronze – Nadia Métral, médaille de bronze - Josette et Bernard Charignon, médailles de bronze.

Cette manifestation a lieu vendredi 24 novembre à 18h à St Just de Claix.

- ❖ Enfin il est accepté d'ajouter à l'ordre du jour, l'attribution du lot n°7 pour l'accessibilité de l'espace Versoud.

Dates des prochains conseils et réunions :

- Conseils municipaux : jeudi 14 décembre – jeudi 25 janvier 2018 – jeudi 22 février 2018 – jeudi 22 mars 2018 (vote du budget)
- Commissions finances : lundi 5 février 2018 – lundi 5 mars
- Réflexions sur l'avenir : dans la continuité que celle que nous avons déjà eue, tous les conseillers sont invités à la prochaine réunion du lundi 4 décembre à 19h15.
- Enfin, nous programmons une réunion avec tous les présidents d'associations le lundi 29 janvier 2018

Rappel : la cérémonie de présentation des vœux aura lieu le 6 janvier à 18h30 à l'espace Versoud.

INTERCOMMUNALITE – SYNDICATS

- Commission Protection de l'Environnement du 14/11/2017

Rapport de Patrice MORTREUIL

- Commission Culture et équipements sportifs du 8/11/2017

Rapport de Marielle BRUNET

- *CAPV : adoption du rapport d'activités 2016, eau et assainissement*

Rapport de Patrice MORTREUIL

- *CAPV : adoption du rapport d'activités 2016, transport*

Rapport de Dominique GOVAERTS

- *SIEGA : adoption du rapport d'activités 2016*

Rapport de Patrice MORTREUIL et Richard MEYER

- *SIAGA : adoption du rapport d'activités 2016*

Rapport de Patrice MORTREUIL et Richard MEYER

- Pays Voironnais : avis sur le rapport de la CLECT, Aire d'Accueil des Gens du Voyage

L'évaluation des charges transférées liées à ces intégrations et ses modalités de neutralisation ont fait l'objet d'un rapport adopté par la CLECT le 5 septembre 2017.

Cependant, pour que les décisions prises par la CLECT soient exécutoires, le rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des communes membres, et s'agissant d'une fixation dérogatoire des AC, il doit faire également l'objet d'une adoption à la majorité des 2/3 par le conseil communautaire et être également adopté par chaque commune intéressée par la fixation dérogatoire des AC dans les 3 mois qui suivent l'envoi du rapport par le Président de la CLECT.

Décision : adopté

POLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

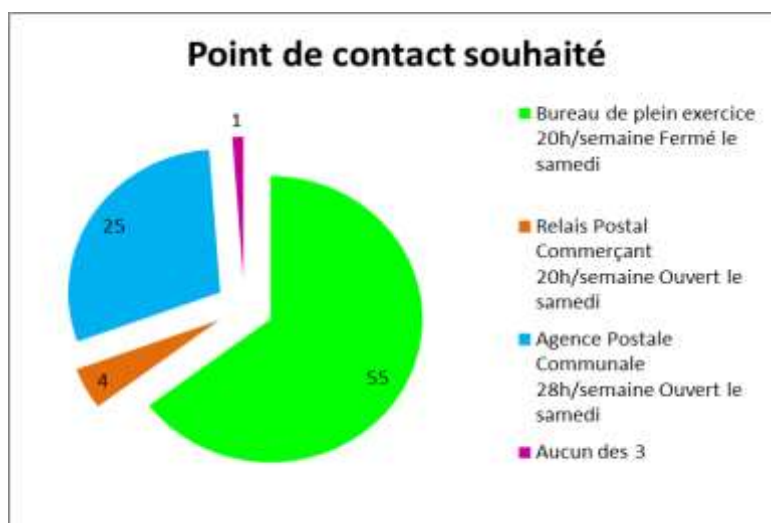
➤ Administratif

- ✓ Bureau de Poste : actions à venir

Résultat de la consultation : les administrés ont été contactés via la diffusion de la lettre municipale n°59 qui comportait un exposé complet de la situation des négociations en cours. Trois choix leur étaient proposés dans un contexte de maintien de l'amplitude horaire. Malgré un délai court de réponse (10 jours), 83 avis ont été retournés en mairie (soit 10% des familles). Score relatif mais permettant une vision du ressenti de la population.

Le groupe de travail rassemblé sur le sujet et l'ensemble des conseillers ont pris acte des résultats qui seront détaillés dans la lettre municipale n°60.

POINT DE CONTACT SOUHAITE			
Bureau de plein exercice 20h/semaine Fermé le samedi	Relais Postal Commerçant 20h/semaine Ouvert le samedi	Agence Postale Communale 28h/semaine Ouvert le samedi	Aucun des 3
55	4	25	1



Remarque : 3 personnes ont coché 2 réponses

La décision d'accepter le maintien d'un bureau de Poste ouvert 20 h par semaine, fermé le samedi est entérinée tout en précisant qu'elle est contrainte et forcée par le groupe la Poste.

Il s'agit donc d'une décision par défaut. Ce résultat n'empêchera pas la poursuite politique de l'action engagée. Une réponse sera formalisée à la direction de la Poste.

Décision : accepté avec 2 voies contre

- ✓ Bâtiment « CASINO », Place Chaize : positionnement de la commune

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le bâtiment « ex Casino » situé sur notre commune, 10 place André Chaize, cadastré section AN, numéro 185. Il a été mis en vente par FONCIA, pour le compte de AEW IMMOCOMMERCIAL, gestionnaire du bien. La commune en a pris connaissance en juillet 2017.

En parallèle, Monsieur Denis Martin, gérant de la boucherie « Aux Rôtis du Coin », souhaite délocaliser son commerce, trop étroit pour qu'il puisse développer son activité. A cet effet, il a sollicité la commune pour qu'elle le soutienne dans son projet.

Situé en plein cœur du village, le bâtiment susvisé représente une opportunité pour Monsieur Martin, qui souhaiterait s'y installer. Aussi, il serait intéressant pour la commune, dans le cadre de sa politique de soutien à l'activité économique et de renouvellement urbain, de l'acquérir. Cela permettrait d'installer la boucherie au rez de chaussé, et par là même de maintenir et réorganiser l'activité économique sur ce secteur, et de réhabiliter les étages en logements dans un deuxième temps.

Par courrier du 25 octobre 2017, Monsieur le Maire a fait une proposition d'achat à AEW IMMOCOMMERCIAL pour un montant de 45 000 € Ht. Cette offre a été acceptée par un courrier en réponse du 8 courant, lequel précise que « l'immeuble est vendu en l'état, aux risques et périls de l'Acquéreur, sans garantie particulière de la part du vendeur ».

Monsieur le Maire souhaite solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL D), outil d'action foncière mis au service des collectivités, pour porter ce projet d'acquisition.

Il a donc été demandé au conseil municipal **une délibération de principe** en faveur d'une sollicitation du Pays Voironnais aux fins de saisine de l'EPFL D pour le portage foncier de cette acquisition, pour un prix d'achat de 45 000 € Ht, ainsi que d'une possible enveloppe financière destinée au financement de travaux de remise en état et de proto-aménagement, pour un montant approximatif de 61 000 € à minima. La durée du portage foncier souhaitée est de 5 à 6 années. Le tènement immobilier sera ensuite rétrocédé à la commune moyennant le solde du règlement du capital investi par l'EPFL D ainsi que des frais de portage (de l'ordre de 1 à 1.5%).

Dès que les éléments réclamés seront en notre possession, à savoir l'expertise de l'immeuble, le diagnostic, et le courrier écrit de AEW IMMOBILIER attestant que le tènement est libre de tout bail et purgé de tout recours, le conseil municipal prendra une délibération définitive.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ *Finances*

✓ SEDI : délibération pour le projet de renforcement du poste le « Roulet »

A la suite de notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité des travaux de renforcement poste « LE ROULET ».

Réseaux électricité

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient TTC de l'opération estimé à : 13 773 €
Montant total des financements externes : 11 444 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 2 125 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Aménagement d'accessibilité de l'Espace Versoud : attribution lot 7

Il est rappelé que 10 lots composent le marché de travaux d'aménagement d'accessibilité de l'espace Versoud.

Il convient aujourd'hui d'attribuer à nouveau ce lot :

	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 7: Carrelage Faïence	MILADI CARRELAGE	21 473,54 €

Décision : accepté à l'unanimité

✓ Ad'AP : point de situation à un an.

Pour rappel, la commune s'est engagée dans un Ad'AP en septembre 2015 afin de rendre accessible l'ensemble de ses établissements recevant du public (ERP). Dans cet agenda, deux périodes de 6 ans ont été définies afin d'échelonner les travaux évalués, au total, à 300 000 €.

Aujourd'hui, le point est présenté sur les travaux engagés et réalisés ainsi que ceux qui restent à entreprendre sur les années à venir.

✓ Présentation de la viabilité hivernale

Les modalités d'organisation du déneigement ont été précisées lors de la séance à savoir que trois circuits sont déterminés sur le territoire communal. Deux sont confiés à un privé, le troisième sera conservé par les agents communaux en centre bourg.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

✓ Commission Urbanisme du 21 novembre 2017

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 17 20046 – réceptionné le 5 septembre 2017

Demandeur : Agence Proximmo

Adresse du terrain : Le Petit Consuoz

Objet : projet de construction

Section (s) / Parcelle (s) : AV 200 – AV 201

Zonage : Ne

Arrêté du 3 novembre 2017

CUa 38 386 17 20050 – réceptionné le 23 octobre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Les Hôpitaux

Objet : Vente Segura / Tardy

Section (s) / Parcelle (s) : AX 245

Zonage : Nh et A

CUa 38 386 17 20051 – réceptionné le 23 octobre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Lotissement « La Delphinière »

Objet : Vente Cannard / Chollat-Namy

Section (s) / Parcelle (s) : AW 341 – AW 346

Zonage : Ub

CUa 38 386 17 20052 – réceptionné le 27 octobre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : La Balme

Objet : Vente Brest / Bologna

Section (s) / Parcelle (s) : AL 70 – AL 258 – AL 312 – AL 418 – AL 419

Zonage :

AL 70 = Aa, Nhb2 et Nha

AL 418 = Aa

AL 258 = Aa et Ab2

AL 419 = Aa et Ab2

AL 313 = Aa, Nhb2 et Nha

CUa 38 386 17 20053 – réceptionné le 30 octobre 2017

Demandeur : M^e Didier Hermann

Adresse du terrain : Place André Chaize

Objet : Vente SCI Korlaafe / Mongellaz

Section (s) / Parcelle (s) : AN 39

Zonage : Ua et Uab1

CUa 38 386 17 20054 – réceptionné le 6 novembre 2017

Demandeur : SELARL Josserand-Guillermet

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Vente Sanvido / Haquin

Section (s) / Parcelle (s) : AM 101

Zonage : Uab1

CUa 38 386 17 20055 – réceptionné le 6 novembre 2017

Demandeur : SELARL Josserand-Guillermet

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Vente Sanvido / Haquin

Section (s) / Parcelle (s) : AM 102

Zonage : Uab1

CUa 38 386 17 20056 – réceptionné le 10 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route de St Sulpice

Objet : Vente Mule / Macheaux - Bourahla

Section (s) / Parcelle (s) : AW 311

Zonage : Ua et Uab2

CUa 38 386 17 20057 – réceptionné le 13 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Vente Mallen-Grandju / Montiel

Section (s) / Parcelle (s) : AM 92 – AM 201 – AM 202

Zonage : Uab1

CUa 38 386 17 20058 – réceptionné le 13 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Vente Elia / Montiel

Section (s) / Parcelle (s) : AM 93 – AM 200 – AM 203

Zonage : Uaa et Uab1

CUa 38 386 17 20059 – réceptionné le 13 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route des Mille Martyrs

Objet : Vente Consorts Delphin-Poulat / Hossani

Section (s) / Parcelle (s) : AL 227 – AL 232

Zonage : Aa

CUa 38 386 17 20060 – réceptionné le 17 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Route du Bourg

Objet : Vente Consorts Trouilleux / Escoffier-Perraut

Section (s) / Parcelle (s) : AM 37 – AM 38

Zonage : Uab4

CUa 38 386 17 20061 – réceptionné le 16 novembre 2017

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Objet : Vente Monin-Picard / Carvalho de Fonsesco

Section (s) / Parcelle (s) : AM 161 – AM 162

Zonage : Uab1

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 17 20053 – Réceptionné le 10 octobre 2017

Demandeur : Jean Cleyet-Merle

Adresse du terrain : impasse des Vignes

Objet : changement de la porte de garage et installation de grille de défense

Section (s) / Parcelle (s) : AS 112 et AS 113

Zonage : Ub et Ubb1

Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France et de la commission

DP 38 386 17 20054 – Réceptionné le 17 octobre 2017

Demandeur : Daniel Collet-Beillon

Adresse du terrain : route de Cormérieu

Objet : installation d'un portail

Section (s) / Parcelle (s) : AR 57

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission suite au dépôt des pièces complémentaires en date du 16.11.2017

DP 38 386 17 20055 – Récépissé le 31 octobre 2017

Demandeur : Bernard Budillon-Rabatel

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'un abri en bois et d'une clôture

Section (s) / Parcelle (s) : 394

Zonage : Ub

Demande de pièces complémentaires de l'architecte des bâtiments de France

DP 38 386 17 20056 – Récépissé le 14 octobre 2017

Demandeur : Patrice Tardy

Adresse du terrain : route des Hôpitaux

Objet : installation de fenêtres de toit

Section (s) / Parcelle (s) : Ax 245

Zonage : Nh et A

Avis favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 17 20003 – Récépissé le 1^{er} août 2017

Demandeur : Claire Maillot / Eric Pimienta

Adresse du terrain : Consuoz

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AV 199 et 202

Zonage : Ne

Arrêté favorable du 31 octobre 2017

PC 38 386 17 20004 – Récépissé le 22 août 2017

Demandeur : Raphaël Sartori

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AW 389

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission sur la proposition d'arrêté du service instructeur.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

AB2C Notaires

Adresse du terrain : lotissement « La Delphinière »

Section (s) / Parcelle (s) : AW 341 – AW 346

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route de St Sulpice

Section (s) / Parcelle (s) : AW 311

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AM 93 – AM 200 – AM 203

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : route du Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AM 92 – AM 201 – AM 202

Pas d'exercice du droit de préemption

AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Section (s) / Parcelle (s) : AM 161 – AM 162

Pas d'exercice du droit de préemption

dossier ajouté lors de la séance

POLE SCOLAIRE – CULTURE

➤ Points d'information de la commission Scolaire
Conseils d'école Lambertière le 6 novembre et Val'Joie le 7 novembre à 18h.

➤ Points d'information de la commission Culture
Réunion de bilan de l'année 2017 et perspectives 2018 le lundi 27 novembre à 19h en mairie.